



Notre-Dame-du-Laus

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

COVID-19 : DÉPLACEMENTS ENTRE VILLES ET RÉGIONS : QUÉBEC LIMITE L'ACCÈS À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Notre-Dame-du-Laus, le 1er avril 2020 – **La ministre de la Santé et des Services sociaux annonce que les municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Les-Pays-d'en-Haut et de Les Laurentides s'ajoutent à la liste des régions pour lesquelles la circulation est limitée.**

Dans l'arrêté ministériel numéro 2020-013, quatre régions viennent s'ajouter à celles qui étaient déjà frappées par des limitations officielles de déplacement : la région sociosanitaire de l'Outaouais; les territoires des municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle et d'Argenteuil pour la région sociosanitaire des Laurentides; les territoires d'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm pour la région sociosanitaire de Lanaudière et l'agglomération de La Tuque pour la région sociosanitaire de la Mauricie et Centre-du-Québec.

Points de contrôle routier

Les points de contrôles routiers ont été mis en place sur les grands axes routiers en Outaouais et au sud des Laurentides dès midi ce 1er avril 2020. Les policiers en place limiteront les entrées et sorties de ces régions et autoriseront seulement les déplacements essentiels.

La collaboration de tous pour protéger les plus vulnérables

La municipalité de Notre-Dame-du-Laus sollicite les résidents permanents et les propriétaires de résidences secondaires sur le territoire pour qu'ils suivent les demandes du gouvernement de limiter les déplacements d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité. Ces déplacements devraient se limiter à ceux liés à des raisons médicales et au travail, si le télétravail n'est pas possible.

“ Je demande à tous les résidents permanents et aux propriétaires de résidences secondaires de notre territoire de rester dans leur résidence principale, tel que demandé par le gouvernement du Québec. Nous avons tous notre rôle à jouer dans la lutte contre la propagation de la COVID-19 et c'est collectivement que nous arriverons à protéger les plus vulnérables. Si vous devez sortir, n'oubliez pas de respecter la distanciation sociale et de laver vos mains au retour. J'aimerais souligner l'incroyable esprit communautaire des Lausois et Lausoises, qui se mobilisent pour soutenir les personnes les plus touchées par les effets de la pandémie. ” commente Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà en place.



Notre-Dame-du-Laus

Pour rester informés de l'évolution de la situation

- Site web du gouvernement du Québec : Quebec.ca/coronavirus
- Site web de la Municipalité : www.notre-dame-du-laus.ca/covid-19
- Facebook : www.facebook.com/NDLTousensemble
- LIGNE INFO CORONAVIRUS : 1 819 644-4545

-30-

Valérie Levasseur
Agente de communication
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
communication@mun-ndl.ca